

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 83402144.6

51 Int. Cl.³: **A 61 J 17/00**

22 Date de dépôt: 04.11.83

30 Priorité: 08.11.82 FR 8218694

43 Date de publication de la demande:
30.05.84 Bulletin 84/22

84 Etats contractants désignés:
DE GB IT

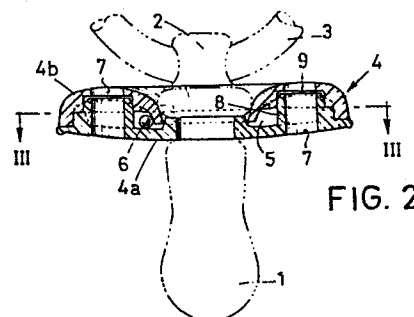
71 Demandeur: **BALOG S.A. - OLLA SPECIALITIES**
26 rue Friant
F-75014 Paris(FR)

72 Inventeur: **Marolleau, Jean Henri Arthur**
14 rue d'Abbeville
F-75009 Paris(FR)

74 Mandataire: **Barnay, André François et al,**
Cabinet Barnay 80 rue Saint-Lazare
F-75009 Paris(FR)

64 **Sucette sonore pour bébés.**

57 Sucette sonore pour bébés, comprenant une tétine (1) en caoutchouc et une pièce de garde (4) plate, disposée transversalement à l'arrière de la tétine (1) et constituée par un corps creux contenant de la grenaille qui crépite lorsque la sucette est agitée. Cette pièce de garde (4) est dotée d'au moins une ouverture (7) pratiquée à travers son épaisseur, chaque ouverture (7) étant délimitée par une paroi (8) s'étendant d'une face à l'autre de la pièce de garde (4) et maintenant clos l'espace intérieur de cette dernière. Ainsi est créée une voie de passage pour l'air ou les liquides en cas d'ingestion accidentelle de la sucette par le bébé, sans que la grenaille risque de s'échapper en usage normale par lesdites ouvertures.



Sucette sonore pour bébés.

L'invention se rapporte à une sucette sonore pour bébés, comprenant une tétine en caoutchouc et une pièce de garde plate disposée transversalement à l'arrière de la tétine et constituée par un corps creux contenant de la grenaille qui crépite lorsque la sucette est agitée.

Il peut arriver qu'un bébé, jouant avec une sucette de ce genre, l'avale et que celle-ci aille se loger dans sa trachée-artère et risque ainsi de l'étouffer, ou dans son oesophage en obstruant celui-ci.

L'invention a pour but d'éviter de tels accidents en prévoyant une voie de passage pour l'air ou les liquides de manière que la sucette ne constitue plus par sa pièce de garde un obstacle infranchissable dans un conduit anatomique où elle aurait pénétré.

A cet effet, l'invention consiste à doter la pièce de garde d'au moins une ouverture pratiquée à travers son épaisseur, cette ouverture étant délimitée par une paroi s'étendant d'une face à l'autre de la pièce de garde et maintenant clos l'espace intérieur de cette dernière. Ainsi est créée une voie de passage par une ou plusieurs ouvertures à travers la pièce de garde, sans que soit pour autant porté atteinte à l'étanchéité de l'espace intérieur de cette pièce creuse grâce à la présence de la paroi prévue pour délimiter chaque ouverture, de sorte que la grenaille que contient la pièce de garde ne peut s'en échapper.

De préférence, chaque ouverture est un orifice situé à quelque distance du bord de la pièce de garde, la paroi qui le délimite ayant une conformation tubulaire. La section transversale de chaque orifice et de sa paroi tubulaire est avantageusement circulaire. Dans une forme d'exécution préférée, la pièce de garde a la forme d'un disque circulaire, lequel comporte deux orifices diamétralement opposés.

Lorsque la pièce de garde est constituée par l'assemblage de deux coquilles dont l'une au moins a une forme convexe, il convient selon l'invention que la paroi délimitant chaque ouverture fasse corps avec l'une des coquilles, l'autre coquille comportant un trou bordé d'une empreinte de réception où s'emboîte l'extrémité de cette paroi.

La description qui va suivre, en regard des dessins annexés à titre d'exemples non limitatifs, permettra de bien comprendre comment la présente invention peut être mise en pratique.

5 La figure 1 représente en perspective une sucette selon l'invention.

La figure 2 représente, à plus grande échelle, une coupe diamétrale faite à travers la pièce de garde de la sucette de la figure 1.

10 La figure 3 représente une coupe suivant la ligne III - III de l'objet de la figure 2.

Les figures 4 à 6 représentent une autre forme d'exécution.

La sucette représentée comprend une tétine de ca-
15 outchouc 1 montée sur un support 2 de forme générale cylindrique, qui est muni d'un anneau de préhension 3. Entre cet anneau et la tétine 1 est disposée, par engagement sur le support 2, une pièce de garde 4 en forme de disque circulaire percé centralement. La pièce de garde 4 se
20 compose de deux coquilles complémentaires 4a, 4b assemblées. La coquille 4a présente une surface extérieure sensiblement plane (en fait légèrement convexe) tournée vers la tétine 1. La coquille 4b a une forme voisine de celle d'un demi-tore creux. Assemblées par emboîtement le long de leur
25 pourtour, les coquilles 4a, 4b font apparaître un espace intérieur 5 annulaire, dans lequel peuvent courir des grains 6 préalablement introduits qui, frappant les parois internes desdites coquilles lorsque la sucette est secouée, produisent un bruit à la manière d'un hochet.

30 Deux orifices 7 sont prévus à travers la pièce de garde 4. Ils sont situés sur un même diamètre de part et d'autre du centre de la pièce 4, à quelque distance du bord extérieur de celle-ci (environ aux deux tiers de chaque rayon correspondant, comptés à partir du centre).

35 Ces orifices assurent un passage entre les deux faces de la pièce 4 à travers son épaisseur. Afin de préserver l'étanchéité de l'espace 5 et d'empêcher que les grains 6 s'en échappent par les orifices 7, ces derniers sont respectivement délimités par une paroi 8 en forme de canon

cyindrique, venant de moulage avec la coquille 4a. La coquille 4b comporte en correspondance deux trous et des empreintes circulaires 9 où s'emboîtent les extrémités des canons 8 lors de l'assemblage des coquilles 4a et 4b.

5 On remarque que la présence des parois tubulaires 8 à l'intérieur de l'espace 5 représente par ailleurs l'avantage de constituer des obstacles que frappent les graines 6, ce qui accroît le bruit créé par ceux-ci lorsque la su-cette est agitée.

10 Dans la forme d'exécution des figures 4 à 6, la coquille 4b (figure 4) comporte des évidements 10 pratiqués dans son bord et délimités par une paroi 11a se raccordant avec la bordure périphérique 11 de ladite coquille et faisant corps avec cette dernière. La coquille 4a (figure
15 5) comporte en regard des orifices 12 cernés par une paroi 13a se raccordant avec sa bordure périphérique 13 et permettant par emboîtement avec la paroi 11a de sauvegarder l'étanchéité de l'espace intérieur de la pièce de garde 4.

REVENDICATIONS

1. Sucette sonore pour bébés, comprenant une tétine en caoutchouc et une pièce de garde disposée transversalement en arrière de la tétine, du type dans lequel
5 ladite pièce de garde est creuse et contient de la grenaille libre et présente un passage central dans lequel est disposée la tétine, caractérisée en ce que la pièce de garde (4) est constituée par deux coquilles complémentaires (4a, 4b) conformées de façon à délimiter, lorsqu'elles
10 sont assemblées, d'une part un espace annulaire creux (5) contenant la grenaille et d'autre part au moins un passage supplémentaire (7) traversant de façon étanche l'espace creux (5) de ladite pièce de garde (4).

2. Sucette selon la revendication 1, caractérisée
15 en ce que l'une desdites coquilles (4a, 4b) comporte au moins un passage supplémentaire (7, 12), l'autre coquille comportant un rebord circulaire (8) ou partiellement circulaire (13a) venu de matière et délimitant un orifice qui coïncide avec ledit passage (7) de la première coquille,
20 et en contact avec celle-ci.

3. Sucette selon la revendication 2, caractérisée en ce que chaque passage supplémentaire (7, 12) a une forme circulaire et est situé entre la tétine et le bord de la pièce de garde.

25 4. Sucette selon la revendication 2, caractérisée en ce que la pièce de garde (4) a une forme circulaire et comporte deux passages supplémentaires (7, 12) diamétralement opposés.

5. Sucette selon la revendication 2, caractérisée
30 en ce que lesdits rebords (8) entourant les passages (7) sont des canons cylindriques.

6. Sucette selon la revendication 2, caractérisée en ce que lesdits rebords semi-circulaires (13a) délimitent des évidements (10) pratiqués dans le bord de l'une des
35 coquilles (4a, 4b).

7. Sucette selon la revendication 1, dans la forme d'exécution où la pièce de garde est constituée par l'assemblage de deux coquilles dont l'une au moins a une forme convexe, caractérisée par le fait que les ouvertures

sont constituées par des évidements (10) pratiqués dans le bord de l'une des pièces (4a ou 4b) et délimités par une paroi (11a) faisant corps avec ladite pièce, en regard desquels l'autre pièce (4b ou 4a) comporte des orifices (12) cernés par une paroi (13a) permettant par emboîtement avec la précédente paroi (11a) de sauvegarder l'étanchéité de la pièce de garde (4).

8. Sucette selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée en ce que lesdites coquilles (4a, 4b) comportent sur leur périphérie et celle des orifices des moyens d'assemblage complémentaires.

1/2

FIG. 1

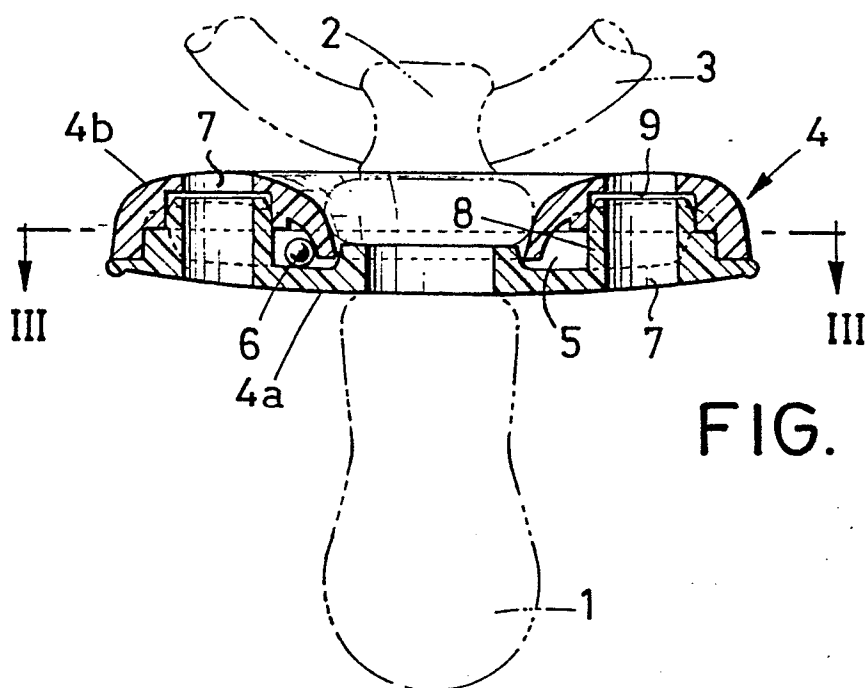
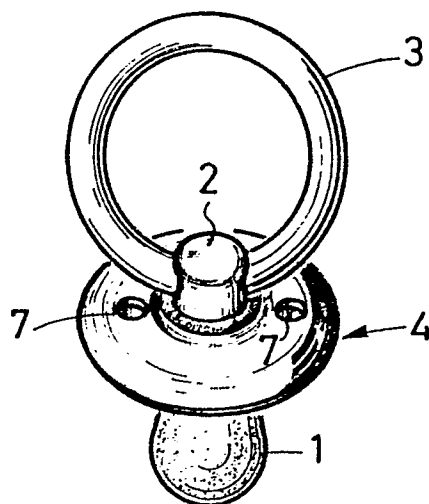
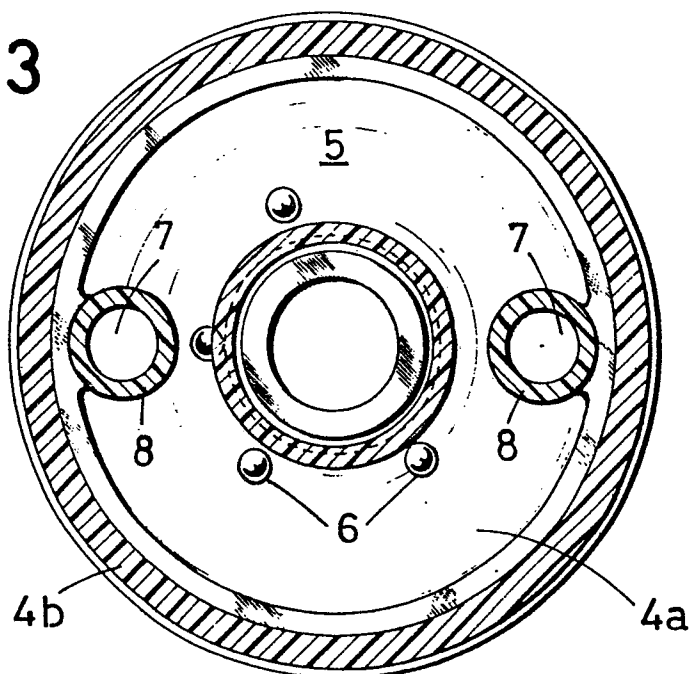


FIG. 2

FIG. 3



2/2

FIG. 4

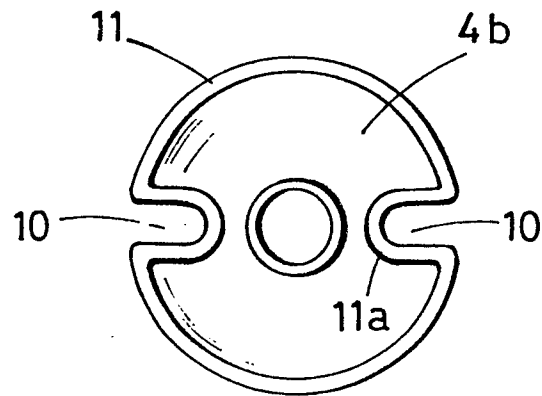


FIG. 5

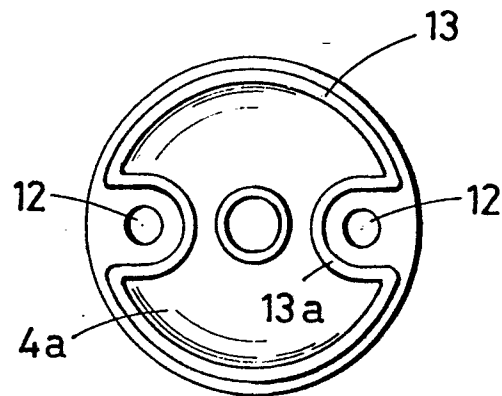
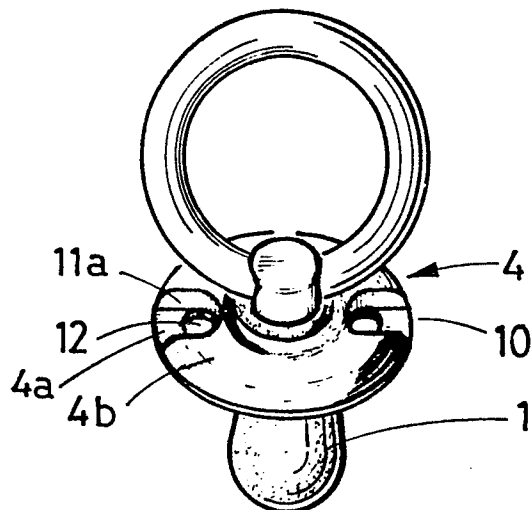


FIG. 6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0109884

Numéro de la demande

EP 83 40 2144

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. 3)
Y	FR-A-2 466 245 (SALENGRO) * page 7, lignes 6-30; page 8, lignes 1-3; figures 2,5,6,10,11 *	1	A 61 J 17/00
A	---	3,4	
Y	FR-A-2 210 379 (WOOLF LTD) * page 2, lignes 37,38; page 3, lignes 1-9; figure 3 *	1	
Y	FR-A-1 127 064 (ETALB. SOGNIER & BURNET) * page 1, colonne de gauche, lignes 31-41; colonne de droite, lignes 1-10; figures *	1	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. 3)
			A 61 J
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 31-01-1984	Examineur PASTUREL D.H.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	